

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
du 10/11/2020**

**Présents**

**Enseignants**

Mme Bruneau, Mme Boyer, Mme Girard, Mme Ploquin, Mme Torres

**Représentants des parents d'élèves**

Mme Rouillet, Mme Champeaux, Mme Gourdon, Mme Hersant

**Mairie**

Mme Foucher, Mme Ferrot

**Excusé(e)s**

Mme Huvey (enseignante), Mme Gasselin (Inspectrice de l'Education Nationale)

**Résultats des élections du 11 octobre**

Nombre d'électeurs inscrits : 122

Nombre de votants : 59

Soit un taux de participation de 48.36% (41.94 % l'an dernier)

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9

Nombre de suffrages valablement exprimés : 43

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Nombre de listes en présence : 1

Sont élus représentants des parents d'élèves :

Mme Rouillet, Mme Gourdon, Mme Morrien, Mme Dhonneur,

Sont suppléants : Mr Garcia, Mme Teixeira, Mme Champeaux, Mme Hersant

**Rôle et attributions du Conseil d'École**

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaire, il donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (le règlement intérieur, le projet d'école, les actions éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, la restauration scolaire ...)

**Composition du Conseil d'École**

- les enseignants de l'école
- le maire ou son représentant
- un conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- le DDEN du secteur (Délégué départemental de l'Éducation Nationale)
- Les représentants des parents d'élèves élus (autant que de classes). Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais ils n'ont le droit de voter qu'en cas d'absence du parent titulaire
- un maître du RASED
- L'IEN assiste de droit aux réunions

La Directrice peut en outre inviter, à titre consultatif, toute personne extérieure susceptible d'éclairer un des points de l'ordre du jour.

**Fonctionnement du conseil d'école**

La directrice arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil.

Les convocations et l'ordre du jour sont adressés au moins huit jours avant la date de chaque réunion.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

La directrice rédige le procès-verbal (compte-rendu) de la séance qui est ensuite communiqué par mail aux membres du conseil d'école, à l'ensemble des parents d'élèves. Il est également consultable au tableau d'affichage et adressé à l'IEN.

Il sera adopté, par l'ensemble du conseil d'école lors de la séance suivante et les éventuelles remarques, modifications ou ajouts seront consignés sur le procès-verbal de la nouvelle séance.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
du 10/11/2020**

**Rentrée 2020**

**Effectifs** : 87 élèves

PS/MS: 17 + 11 = 28 élèves

GS/CP : 10 + 11 = 21 élèves

CE1/CE2 : 7 + 9 = 16 élèves

CM1/ CM2 : 18 + 4 = 22 élèves

Nous bénéficions de la présence ponctuelle du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : deux enseignantes spécialisées et une psychologue scolaire qui peuvent intervenir auprès des élèves sur demande des enseignantes.

Depuis le 2 Novembre, Tiphany Louveau intervient dans l'école dans le cadre d'un contrat de service civique. Sa mission est de contribuer aux actions pédagogiques, éducatives et citoyennes de l'école.

**Règlement intérieur**

Le règlement intérieur est élaboré par la directrice de l'école, en concertation avec l'équipe éducative, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis voté lors du conseil d'école.

Il est important de bien le lire car il définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté scolaire (enseignants et personnels, élèves et parents). En cas de problème ou de désaccord, il sera le texte de référence que chacun a approuvé et s'est engagé à respecter en le signant.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera transmis aux parents par mail. Les parents et les élèves devront s'engager à le respecter en signant le mot qui sera transmis par le biais du cahier de liaison.

Sont annexées au règlement intérieur :

- la charte de la laïcité rappelant les règles qui nous permettent de vivre ensemble.
- la charte de l'usage d'internet ayant pour objectif de fixer les règles liées à l'usage des ressources informatiques.

**Sécurité**

**Protocole sanitaire :**

La rentrée du 2 Novembre est marquée par un protocole sanitaire renforcé. Le port du masque est désormais obligatoire pour les enfants à partir du CP. Le lavage de mains est réalisé à l'arrivée des élèves dans l'école, avant et après la sortie en récréation, avant et après le passage aux toilettes, avant et après le repas. La distanciation physique entre les différentes classes est assurée y compris pendant les différents déplacements au cours de la journée, chaque classe a un espace dédié pour la récréation. A la cantine, les élèves sont regroupés par classe, la distance est respectée entre chaque table et même entre chaque élève. Par contre, en classe, la distance d'1 mètre entre les élèves n'est pas toujours possible.

A leur arrivée ainsi qu'au retour de la pause déjeuner, les élèves sont accueillis directement dans leur classe. Dès la rentrée de septembre, les enseignantes avaient opté pour ce fonctionnement pour l'arrivée le matin. Elles constatent que les élèves sont plus calmes et dans de meilleures conditions pour débiter la journée.

**PPMS :**

Les enseignantes ont rédigé ce document qui définit le rôle de chacune d'entre elles en cas d'incendie, d'intrusion dans l'école ou de risques majeurs (événement d'origine naturelle ou technologique susceptible de causer de très graves dommages). En ce qui concerne l'intrusion, les solutions de fuite et de repli ont été envisagées.

Comme il nous l'est imposé, nous avons réalisé :

- un exercice incendie le 15 septembre avec évacuation de l'école et rassemblement sur le parking.
- un exercice départemental alerte attentat intrusion le 13 octobre. L'équipe enseignante n'a pas été informée de la date précise, ce qui a permis de mieux se mettre en situation. En amont de cet exercice, les enfants sont préparés à la mise à l'abri, notamment sous forme de jeux pour les plus jeunes. Tout est

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE du 10/11/2020**

fait pour ne pas créer un climat anxiogène. L'exercice s'est très bien déroulé mais a mis en évidence les problèmes suivants :

. Un système d'alarme lumineuse a été installé dans chaque classe quelques jours avant l'exercice, ce qui a permis de tester son efficacité. Ce système permet d'identifier de manière discrète le type de risque. L'alarme peut être déclenchée depuis chacune des classes. Le signal est immédiatement reçu dans chaque classe. L'exercice a permis de montrer qu'il serait nécessaire d'équiper également le bureau de direction, la salle de motricité et éventuellement les toilettes de la maternelle.

. La classe de GS/CP se trouvant un peu à l'écart, le signal émis depuis une autre classe n'y est pas toujours reçu. Il faut peut-être envisager de déplacer le flash lumineux.

### **Projet d'école**

Un nouveau projet d'école est en cours d'élaboration. Les trois axes inscrits dans le projet académique et sur lesquels le projet d'école devra se baser sont :

- Assurer l'acquisition des fondamentaux
- Stimuler l'ambition scolaire
- Agir sur le climat scolaire

### **Les projets menés cette année**

\*Scrabble : Les élèves de CE2 , CM1 et CM2 ont participé au concours scolaire de scrabble. Les résultats ainsi que les qualifiés pour la petite finale départementale seront connus en décembre. Les classes de CE et CM feront le défi « le scrabble c'est la classe » dont le thème de cette année sera « dans le ciel et l'espace » avec des épreuves sur les noms et l'anatomie des oiseaux, les objets volants de l'espace et les satellites naturels des planètes de notre système solaire.

\*Animation « J'aime construire » le 13 Novembre. Les élèves participeront à un atelier construction. Des milliers de briques de Légo seront mises à leur disposition afin de construire une ville. Les classes se succéderont et leurs différentes réalisations seront mises en commun en fin de journée (coût 700€).

\* Intervention sur le thème du développement durable (tri des déchets) dans les classes du CP au CM2 par le SIEOM de Mer.

\* La classe de PS/MS et de CE1/CE2 travaillent autour des contes traditionnels. Une conteuse viendra les 25 et 26 mars pour proposer à ces deux classes un petit spectacle et des ateliers d'initiation au théâtre (coût 600€).

\*La Compagnie venant présenter le spectacle de Noël offert par l'APE propose également des ateliers en lien avec le spectacle : travail sur les ombres pour les plus jeunes, découverte de la culture de l'Asie du sud-est pour les plus grands. Chaque classe bénéficiera donc d'une animation le 10 ou 11 décembre (coût environ 650€)

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE du 10/11/2020**

### **Budgets**

#### *Coopérative scolaire*

> Bilan de l'année 2019-2020 :

- dépenses : 1277.02 €

- recettes : 2810.45 € : photos (450€), chocolats (312€), cotisations familles (1035€), subvention mairie (200€)

Résultat positif de 1533.13 €

> Pour l'année scolaire 2020-2021

Solde du compte au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : 4752.74 €

\* Dépenses :

Au 10 novembre : 358€ (Adhésion à l'OCCE 225€, affiliation à la fédération de scrabble, abonnements à des journaux scolaires, achats divers en maternelle)

Actions pédagogiques prévues: environ 1950 €

\* Recettes :

Cotisation des familles : 835€ (soit environ 9.60 € par élève pour 12€ par élève l'an dernier)

#### *Budgets municipaux*

- *Budget de fonctionnement* : Le montant alloué par élève est de 58€ par an.

- *Budget transport* : La municipalité alloue un montant de 16€ par enfant pour financer le transport lors des sorties scolaires. Le crédit alloué pour l'année 2020 n'a pas été utilisé, aucune sortie n'ayant été possible. Les enseignantes demandent si la municipalité peut participer au financement de l'animation Léo, ne serait-ce qu'à hauteur de 50%. Mme Foucher refuse, avançant que la municipalité avait financé l'installation du système d'alarme lumineuse dans l'école dont le coût s'élevait à environ 600€. Elle ajoute que la question sera revue l'an prochain.

- *Budget informatique*

La municipalité octroie chaque année un budget de 1000€ pour l'équipement informatique.

Les crédits alloués en 2018, 2019 et 2020 n'ayant pas été utilisés, cela a permis de répondre à l'appel à projet « Label école numérique ». Il est prévu d'équiper la classe de GS/CP d'un TBI et la classe de PS/MS d'un projecteur au sol et mural, plus adapté aux jeunes élèves.

Si le projet est validé, le coût de l'équipement s'élève à 6486€. La subvention de l'Etat étant de 50%, le coût pour la municipalité est de 3242€.

### **Questions diverses**

- Les élèves iront-ils un jour à la piscine ? Ce n'est pas envisagé pour le moment. Les créneaux de piscine sont peu nombreux. De plus, le coût du transport et de l'entrée est à prendre en compte. Enfin, il est nécessaire d'avoir des parents accompagnateurs agréés pour que les séances soient possibles.
- L'augmentation du coût de la garderie (tarif ayant augmenté + adhésion à Familles rurales) : Mme Foucher précise que l'adhésion à Familles rurales est valable pour la garderie, le centre de loisirs mais

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE  
du 10/11/2020**

aussi pour les activités proposées par familles rurales (danse, ...). L'adhésion est déductible à 50 % des impôts.

La municipalité a pris à sa charge, pour cette année, une partie de cette augmentation.

Une question est soulevée : que faire lorsqu'un enfant fréquente exceptionnellement ce service périscolaire ?

Mme Foucher se renseigne sur une éventuelle solution.

- La cantine : Il serait demandé aux enfants de terminer les plats pour éviter le gaspillage. Certains se forceraient donc à manger alors qu'ils ont eu assez. La municipalité fera le point pour savoir ce qu'il en est exactement.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la directrice met fin au conseil à 19h20.

La directrice, Mme Torres